

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 08 mai 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin et Denis St-Jean, formant quorum sous la présidence De Madame Diane Imonti, mairesse suppléante.

Le maire, Monsieur Christian Lacroix est absent.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Madame Pascale Duquette, est également présente.

Assistance; 1 personne

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de Madame la mairesse suppléante, Diane Imonti

Ouverture de la séance

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017
- 1.3 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.4 Présentation des comptes
- 1.5 Pourvoirie et camping Pimodan :
 - a) Présentation des comptes
 - b) Avis de motion règlement R-261 établissant les tarifs pour la pourvoirie du camping Pimodan pour l'année 2018
 - c) Avis de motion règlement R-262 régissant la pourvoirie et le camping Pimodan pour l'année 2018
- 1.6 Point reporté
- 1.7 Période de questions
Aucune question
- 1.8 Autorisation de dépenses:
 - a) Table de concertation sécurité alimentaire projet; « La route à croquer »
 - b) Projet « Santé vous bien! »; La route à croquer, affichages
 - c) Demande de permis de boisson pour réunion- Fête des voisins et inauguration du Parc « Clément St-Jean »
 - d) Affectation du surplus non affecté pour couvrir la dépense de 2016-2017 de l'emprunt et intérêts pour l'achat de la caisse
- 1.9 Autorisation de demande de subvention – Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration du milieu de vie (rénovations bibliothèque)
- 1.10 Résolution : Appui à la station piscicole de Lac-des-Écorces
- 1.11 Résolution : Appui au dossier du bois d'œuvre; Obtention des garanties de prêt
- 1.12 Lettre de démission; employé temporaire
- 1.13 Fin de la période de probation de la directrice générale
- 1.14 Nomination d'un conseiller au comité du Village d'Accueil Touristique des Hautes-Laurentides inc.
- 1.15 Modification à la résolution no. 2017-03-84, 2017-03-102, 2017-04-122
- 1.16 Modification à la résolution no. 2017-04-127

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Sauvetages hors route

3. TRANSPORTS- VOIRIE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- 3.1 Autorisation demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal
- 3.2 Autorisation des travaux de voirie et travaux divers par les travaux publics
- 3.3 Achat d'enrobés bitumineux – Acceptation Soumission- Octroi contrat
- 3.4 Lumières de rue

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Remplacement des bacs

5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Autorisation demande de subvention- Programme d'aide financière au développement des transports actifs et piétonniers dans les périmètres urbains
- 6.2 Réparations d'urgences et d'entretien de la cabane de la patinoire

7. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-05-144

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h00.

ADOPTÉE

2017-05-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-05-146

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 avril 2017

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 10 avril 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-05-147

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 04 mai 2017, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 03 au 30 avril 2017, total de 30 500,65 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-05-148

COMPTES

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1er au 30 avril 2017, portant les numéros :

- M1700124 à M1700135, pour un montant de 18 069,27 \$;
- C17000136 à C1700150, pour un montant de 6 787,40 \$;
- L17000151 à L1700157, pour un montant de 15 204, 54 \$;
- P1700075 à P17000103, pour un montant de 45 040,71 \$;

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1700202 à D1700211 pour un total de 23 353,16 \$ couvrant les périodes de paie se terminant le 1er, 8, 15, 22 et 29, avril 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-05-149

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2017, portant les numéros :

- M1700018 à M 1700019, pour un montant de 1 500,00\$;
- L1700031 à L17000035, pour un montant de 1469,16\$;
- C1700020 à C1700030, pour un montant de 9 435,53\$;

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

D1700004 à D1700006 pour un total de 1326,49 \$ couvrant la période de paie se terminant les 29 avril mars 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-05-150

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-261 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-261 établissant les tarifs pour la Pourvoirie et Camping Pimodan pour l'année 2018.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-261 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-05-151

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-262 RÉGISSANT LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-262 régissant la pourvoirie et camping Pimodan pour l'année 2018.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-262 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question

2017-05-152

LETTRE D'APPUI ET D'ENGAGEMENT AU PROJET « LA ROUTE À CROQUER » PRÉSENTÉ PAR LA TABLE DE CONCERTATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE, SOUTENU PAR ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ.

Il est proposé par le conseiller, Raymond Martin Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Kiamika appuie l'ensemble du projet de « La route à croquer » présenté par la table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle en forme et en santé.

Que Si le projet est subventionné, nous nous engageons à respecter les responsabilités qui nous sont incombées soient; participer au choix des arbres, à l'impression du document de formation, à l'installation des protections, à l'installation de l'affiche, à l'entretien de l'affiche et des arbres et à l'installation de protection hivernale.

Les membres plus vulnérables de notre communauté ont besoin de ressources pour les guider vers une autonomie alimentaire c'est pourquoi un projet comme "la route à croquer" est si important pour nous.

ADOPTÉE

2017-05-153

ENGAGEMENT AU PROJET « SANTÉ VOUS BIEN! » PRÉSENTÉ PAR LE REGROUPEMENT DE PARTENAIRES ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ

CONSIDÉRANT que, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet ; « Santé vous bien! »;

CONSIDÉRANT que ce projet est divisé en deux (2) volets :

- le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- dans le cadre du projet « La route à croquer » de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivi de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous;

CONSIDÉRANT qu'un engagement de la Municipalité de Kiamika à participer au projet « Santé vous bien! » est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;

CONSIDÉRANT que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et, pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Kiamika appuie le projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.

Que, dans le cadre du volet 1 du projet, la Municipalité de Kiamika s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.

Que, dans le cadre du volet 2 du projet, la Municipalité de Kiamika Ville s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

ADOPTÉE

2017-05-154

DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION- APPORTER DES BOISSONS ALCOOLIQUES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Kiamika, soit autorisée à présenter une demande de permis de réunion à la Régie des alcools des courses et des jeux, au montant de 45 \$ chacun, pour un montant total de 90 \$, payable au ministre des Finances pour l'obtention des permis, pour l'inauguration du Parc Clément St-Jean et pour la Fête des voisins qui se tiendront le samedi 10 juin 2017, à la salle municipale de Kiamika (4, chemin Valiquette, Kiamika) et au Parc des loisirs « Clément-St-jean » (3, chemin Valiquette, Kiamika).

ADOPTÉE

2017-05-155

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 14 703, 99 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS RELATIVEMENT À L'EMPRUNT POUR L'ACHAT DU 25, RUE PRINCIPALE À KIAMIKA.

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'affecter la somme 14 703,99 \$ à partir du surplus non affecté pour le remboursement du capital pour 2016-2017 ainsi que le remboursement des intérêts pour l'achat de l'immeuble situé au 25, rue Principale à Kiamika.

ADOPTÉE

2017-05-156

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika demande une subvention dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie pour le projet de réaménagement de la bibliothèque.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, ladite demande de subvention ainsi que tout document y relatif.

ADOPTÉE

2017-05-157

APPUI À LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations ichtyennes du Québec;

ATTENDU que la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept personnes;

ATTENDU que des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

ATTENDU l'intention du ministère, en 2011, de remettre la station piscicole de Lac-des-Écorces à la municipalité de Lac-des-Écorces pour qu'elle l'exploite à titre privé;

ATTENDU l'étude produite par Zins Beauchesne et associés, commandée par la municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations piscicoles du Québec;

ATTENDU que l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook tant au niveau de la construction que de l'opération;

ATTENDU le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

ATTENDU que la région des Laurentides est la région du Québec où la pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant menées à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

2017-05-158

DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE : OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊTS

ATTENDU que le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'œuvre ;

ATTENDU l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects;

ATTENDU que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier marché;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral que ce dernier accorde des garanties de prêts aux industries forestières;

08 mai 2017

6772

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'appuyer le gouvernement provincial dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à l'industrie forestière.

ADOPTÉE

2017-05-159 **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ TEMPORAIRE NO. 141**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimentement résolu d'accepter la lettre de démission de l'employé no. 141 à titre de journalier temporaire de la municipalité de Kiamika en date du 10 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-05-160 **NOMINATION DE MADAME PASCALE DUQUETTE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

CONSIDÉRANT l'engagement par la résolution no. 2016-10-340 de Madame Pascale Duquette engagée au poste de secrétaire-trésorière et directrice générale pour la Municipalité de Kiamika;

CONSIDÉRANT le fait que la période probatoire de 6 mois est terminée en date du 07 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimentement résolu que Madame Pascale Duquette soit engagée au poste de secrétaire-trésorière et directrice générale pour la Municipalité de Kiamika selon les dispositions du contrat signé entre les parties.

ADOPTÉE

2017-05-161 **NOMINATION D'UN CONSEILLER AU COMITÉ DU VILLAGE D'ACCUEIL TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES INC.**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimentement résolu que la conseillère, Madame Mélanie Grenier soit nommée en tant que représentante de la municipalité de Kiamika sur le conseil d'administration du Village d'accueil touristique des Hautes-Laurentides inc.

ADOPTÉE

2017-05-162 **MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NO. 2017-03-084, 2017-03-102, 2017-04-122**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimentement résolu de modifier le numéro de lot 5 684 422, cadastre du Québec par le numéro de lot 5 684 421, cadastre du Québec aux résolutions suivantes; 2017-03-084, 2017-03-102, 2017-04-122.

ADOPTÉE

2017-05-163 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 2017-04-127**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimentement résolu de remplacer le numéro de lot 5 684 421, cadastre du Québec par le numéro de lot 5 684 422, cadastre du Québec à la résolution 2017-04-127

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-05-164

AJOUTER À LA MISSION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET MANDATER LE DIRECTEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE À METTRE EN PLACE ET STRUCTURER LES SAUVETAGES NAUTIQUES, SAUVETAGES SUR GLACE ET SAUVETAGES HORS ROUTE

ATTENDU que la mission actuelle du service de sécurité incendie ne comprends pas la protection des citoyens en ce qui a trait aux de sauvetage hors du réseau routier;

ATTENDU que la *loi sur la sécurité incendie chapitre S-3.4article, section 3 article 36* mentionne :

Le service de sécurité incendie, établi par une autorité locale ou régionale ou par une régie intermunicipale, est chargé de la lutte contre les incendies ainsi que des sauvetages lors de ces événements.

Il peut également être chargé, avec les autres services concernés, de la lutte contre les sinistres, du secours aux victimes d'accident, du secours des personnes sinistrées et de leur évacuation d'urgence.

ATTENDU que le rapport du protecteur du citoyen intitulé : *L'organisation des services d'urgence hors du réseau routier*, recommande que les services de sécurité incendie municipaux agissent comme répondant de la coordination de l'intervention de sauvetage;

ATTENDU que le service de sécurité incendie est demandé occasionnellement pour des opérations de sauvetage de diverses natures;

ATTENDU que le service de sécurité incendie détient déjà l'ensemble des équipements nécessaires aux sauvetages nautique, sur glace et hors route;

ATTENDU que des pompiers et officiers du service de sécurité incendie détiennent la formation requise pour effectuer les différents types de sauvetages;

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal entérine d'ajouter à la mission du service de sécurité incendie les sauvetages nautiques, sur glace et hors-route et de mandater le directeur du service de sécurité incendie Rivière Kiamika à mettre en place et à structurer ce service.

ADOPTÉE

2017-05-165

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 50 000\$ POUR LE CHEMIN DU 6^e RANG DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'une demande d'aide financière de 50 000\$ soit adressée au député Sylvain Pagé dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux d'amélioration sur le chemin du 6^e Rang, travaux estimés à 75 000\$.

Il est, de plus, résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-05-166

AUTORISATION TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ 2017 ET AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika autorise les travaux de voirie suivants qui ont été prévus lors de l'adoption du budget 2017. Ces travaux consistent en:

- 1) Travaux printemps - inondations
- 2) Trous d'asphalte à réparer
- 3) Balayage des rues
- 4) Nettoyage des ordures sur les chemins
- 5) Nettoyage des ponts
- 6) Redressement et pose d'affiches
- 7) Ramasser chevreuils – barrages de castors
- 8) Inspection des véhicules - SAAQ
- 9) Fauchage de l'herbe sur les chemins
- 10) Réparations et nettoyage des ponceaux
- 11) Nivelage des chemins
- 12) Mécanique voirie
- 13) Ménage de l'atelier de voirie
- 14) Épandage de chlorure de calcium sur les chemins municipaux
- 15) Achat d'asphalte froide
- 16) Remisage de la machinerie
- 17) Nettoyer les ruisseaux (arbres tombés)
- 18) Coupe de branches sur différents chemins (pelle mécanique);
- 19) Coupe de branches par les employés (déchiqueteuse);
- 20) Correction de pavage sur le chemin Chapleau;
- 21) Réparation du pavage sur le chemin lac St-François
- 22) Réparation du traitement de surface double sur le chemin du Lac François;
- 23) Pose de concassé sur le chemin Poulin
- 24) Creusage de fossés sur différents chemins municipaux;
- 25) Faire les accotements sur divers chemins (Rang 6, chemins du Rang 6 et secteur Lac François);
- 26) Amélioration du Rang 8;
- 27) Correction de pavage sur le 6^e Rang (immobilisations)

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution des travaux autorisés:

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de l'ensemble des travaux autorisés, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, dépense de l'ordre de 74 354 \$;
- 2) Que les camions nécessaires soient loués au taux horaire prévu par Transporteur en vrac secteur Labelle 07, plus les taxes fédérale et provinciale, pour le transport de l'asphalte, du concassé, du gravier brut et pour le creusage des fossés, lorsque nécessaire; les camions pourront être payés à l'heure ou au kilomètre, selon les tarifs établis par le gouvernement, dépense de l'ordre de 16 796 \$ plus les taxes fédérale et provinciale \$;
- 3) Que l'enrobé bitumineux soit acheté de PM Fabrication ou de Pavage Wemindji selon les disponibilités de l'enrobé bitumineux requis pour la réalisation de ces travaux, dépense estimée à 52 066, 43 \$ taxes inclus;
- 4) Que l'asphalte froide soit achetée de Bauval Tech-Mix, au prix de 3 500 \$ plus les taxes fédérale et provinciale;
- 5) Que selon les disponibilités des entrepreneurs, une excavatrice, une pelle mécanique, un chargeur sur roues et autres machineries requises soient loués pour l'exécution des différents travaux, préparation pour le pavage, de coupe de branches, de creusage de fossés, de correction des accotements et de changement de ponceaux, dépenses estimées, dépense de l'ordre de 70 130 \$;
- 6) Qu'un entrepreneur soit engagé avec sa machinerie pour le fauchage de l'herbe sur les chemins, pour un montant maximal de 3 360 taxes inclus\$;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- 7) Qu'un entrepreneur soit engagé avec son tracteur pour le ramassage du sable lors des travaux de balayage et pour placer les accotements à certains endroits, dépense de l'ordre de 2 650 \$;
- 8) Que, Les Entreprises J. Lafleur soit engagée pour effectuer les travaux de balayage mécanique, dépense de l'ordre de 4 200 \$ plus les taxes fédérale et provinciale \$;
- 9) Que le chlorure de calcium soit acheté de la Municipalité de Lac-du-Cerf et que l'épandage soit également fait par la Municipalité de Lac-du-Cerf, dépense estimée à 3 215 \$ taxes inclus.
- 10) Que le sable et le concassé soit pris à la sablière de la municipalité sur la route no 3 sur le chemin du lac Kar-Ha-Kon;
- 11) Qu'une pelle mécanique avec débroussailleuse soit louée de 2626-3350 Québec inc. ou de tout autre entrepreneur, dépense estimée à 4 829 \$;
- 12) Que les ponceaux soient achetés de Métal Gosselin Ltée \$;
- 13) Qu'un montant de 7 331 \$ soit alloué pour les dépenses imprévues;
- 14) Qu'un montant de 11 479 \$ soit alloué pour le concassage banc Bex 2017;
- 15) Qu'un montant de 8 026 \$ soit alloué pour la réserve de concassé banc bex;
- 16) Qu'un montant de 23 158 \$ soit alloué pour les immobilisations Rang 6;
- 17) Qu'un montant de 3 675 \$ taxes incluses soit alloué pour les travaux d'entretien du sentier vélo et pédestre;

ADOPTÉE

2017-05-167

RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 ET L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2017 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport sur l'ouverture des soumissions pour l'achat d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (dossier AO2-17-04-01), tel que rédigé par la secrétaire-trésorière/directrice générale, en date du 28 avril 2017.

CONSIDÉRANT que suite à la demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour le contrat d'approvisionnement d'environ 500 tonnes métriques d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (dossier AO2-17-04-01), deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

- Pavage Wemindji inc., au prix de 63 563,93\$, taxes fédérale et provinciale incluses;
- PM Fabrication inc., au prix de 52 066,43\$, taxes fédérale et provinciale incluses.

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes au devis dressé par la Municipalité de Kiamika en date du 04 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le contrat d'approvisionnement pour environ 500 tonnes métriques d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 soit octroyé à PM Fabrication inc. au prix de 52 066,43\$, taxes fédérale et provinciale incluses. L'entrepreneur devra se conformer à toutes et chacune des clauses contenues dans le document d'appel d'offres du 04 avril 2017 (dossier AO2-17-04-01).

ADOPTÉE

2017-05-168

OCTROI DU CONTRAT À CONTRÔLE TECH POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES LUMIÈRES DOUBLES AU LED ET POUR L'INSTALLATION DES LUMIÈRES DE RUES SIMPLES

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Contrôle Tech pour faire l'achat et l'installation de 12 lumières doubles au LED en remplacement des lumières simples et procéder à l'installation des 12 lumières de rues simples récupérées sur de nouveaux poteaux, au prix de 5 550,35 \$ pour les lumières doubles, 900 \$ pour l'installation, plus les taxes fédérale et provinciale (référence soumission, rd119042017 Contrôle Tech, en date du 19 avril 2017) ainsi qu'un montant de 3 510,11\$, pour l'installation des lumières simples, plus les taxes fédérale et provinciale (référence soumission, rd119042017 Contrôle Tech, en date du 19 avril 2017).

Il est, de plus, résolu d'autoriser une affectation du surplus accumulé non affecté pour un montant maximal de 12 000 \$ pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2017-05-169

REPLACEMENT DES BACS (NOIRS, VERTS ET BRUNS)

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que lorsqu'un citoyen demande à faire remplacer son bac, le service des travaux publics effectuera la livraison d'un nouveau bac sans frais.

Il est, de plus, résolu que la livraison et/ou la réparation des bacs se fassent dans un délai maximal de 7 jours ouvrables, et que cette livraison et/ou réparation soit effectuée dans le cadre d'un déplacement déjà prévu. Le bac à remplacer ou réparer devra être vide.

ADOPTÉE

2017-05-170

AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS ET PIÉTONNIERS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de faire la demande de subvention au ministère du Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs et piétonniers dans les périmètres urbains.

Il est, de plus, résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2017-05-171

TRAVAUX DE RÉPARATIONS À LA CABANE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'autoriser les travaux de réparations à la cabane de la patinoire suite à l'infiltration d'eau au sous-sol, pour un montant maximum de 2 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale. Les matériaux seront achetés au magasin Rona de Mont-Laurier. Les travaux consistent à enlever toutes traces de moisissures, couper le bas des murs et remplacer le gypse par un contre-plaqué de bois, remplacer les plinthes et cadrages, refaire la peinture et à effectuer d'autres travaux mineurs.

Il est, de plus, résolu qu'un montant maximum de 2 500,00\$ soit affecté pour le paiement de ces dépenses à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2017-05-147 à 2017-05-149, 2017-05-152 à 2017-05-155, 2017-05-166 à 2017-05-168, 2017-05-171 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée afin de savoir ce qui en est de la dépense pour les lumières de rue.

2017-05-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h36.

ADOPTÉE

Diane Imonti,
Mairesse suppléante

Pascale Duquette
Sec.-trés./directrice générale

Je, Diane Imonti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Diane Imonti,
Mairesse suppléante